

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ  
ET DE L'ESPACE PUBLICS**



VILLE DE  
GENÈVE

COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION  
SYNDICALE (CGAS)  
Monsieur Claude REYMOND  
Rue des Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève

Genève, le 11 mai 2010

**PERMISSION N° 115913 valable du 10 mai au 10 juin 2010 de 12h00 à 14h00**  
**Montage et démontage inclus**  
**Stand de récolte de signatures**

**Numéro de dossier: 40,200,002,218.000**  
**doit être rappelé lors de tout échange de courrier**

**IMPORTANT**

N/réf. : Wist H.  
☎ 022.418.61.37

Monsieur,

Suite à votre requête du 7 mai 2010, le **Service de la sécurité et de l'espace publics** vous octroie, à titre précaire, la permission sollicitée aux conditions suivantes :

**OBJET**

Utilisation du domaine public par l'installation d'un stand de récolte de signatures du référendum contre la 4<sup>ème</sup> révision LACI.

**LIEU(X) ET DIMENSIONS**

**Rue du Marché / secteur 1**  
Manifestation durée 7 jours maximum  
Montage et démontage inclus  
3.00 m x 3.00 m = 9.00 m<sup>2</sup> / Qté : 1

du 10 mai au 10 juin 2010  
sur l'emplacement N° 9 SDP,  
le 22 mai 2010 déplacé  
sur l'emplacement N° 10 SDP

**VALIDITE DE LA PERMISSION**

Elle est octroyée pour les dates et les heures citées en titre.

Notre permission peut être retirée pour de justes motifs, notamment si l'intérêt général l'exige; elle est révoquée si le bénéficiaire ne se conforme pas aux dispositions légales ou aux conditions fixées.

Dans de telles éventualités, le titulaire ne peut prétendre à la rétrocession de(s) la taxe(s) fixe(s) payée(s), ni à aucune indemnité.

### **CONDITIONS SPÉCIFIQUES**

Les piétons ne devront pas être importunés, ni leur libre circulation gênée; en aucun cas, ils ne seront incités, directement ou indirectement, à se déporter sur la chaussée.

Les personnes présentes aux stands devront impérativement se tenir derrière ceux-ci et en aucune manière déambuler aux alentours pour apostropher les passants.

Si d'autres groupements devaient obtenir l'autorisation d'occuper un emplacement aux endroits et aux dates mentionnés ci-dessus, il vous appartiendrait de prendre toutes les dispositions utiles pour que votre présence conjointe ne soit pas préjudiciable à l'ordre public.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

La législation en vigueur doit être strictement respectée.

Notre permission doit être présentée à toute réquisition des agents de l'administration.

Toute autre utilisation du domaine public et/ou pose d'un procédé de réclame doi(ven)t faire l'objet d'une requête séparée auprès de notre service.

L'obtention préalable des autorisations cantonales ad hoc, notamment, celle du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement.

#### **Taxe fixe et émolument administratif**

Perception d'une taxe fixe conformément au règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public.

Règles de calcul

- l'unité m<sup>2</sup> ne se fractionne pas;
- la taxe fixe est due en totalité même si la durée d'utilisation est inférieure à celle de la période citée en marge.

Perception d'un émolument administratif conformément à la loi sur les routes; celui-ci reste dû en totalité en cas d'abandon du projet.

#### **Sécurité et salubrité**

Il vous incombe de prendre toutes les mesures utiles afin de :

- garantir, en tout temps, l'accès aux éventuelles bouches d'incendie au Service d'incendie et de secours;
- maintenir les lieux en parfait état de propreté;
- procéder à l'évacuation de vos déchets.

Tout procédé de réclame (publicité) relatif au tabac et à l'alcool est interdit.

Aucune perforation et/ou fixation dans le sol ne peu(ven)t être effectuée(s) sans notre accord préalable.

### **Exigibilité et entrée en force**


A défaut de réclamation écrite dans un délai de 30 jours, le montant figurant sur le bulletin de versement de la facture ci-jointe sera exigible et la présente permission exécutoire.

### **Responsabilité**

Le bénéficiaire de cette permission est responsable de tous dommages directs ou indirects causés à la propriété publique ou aux tiers; une assurance responsabilité civile doit être conclue.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

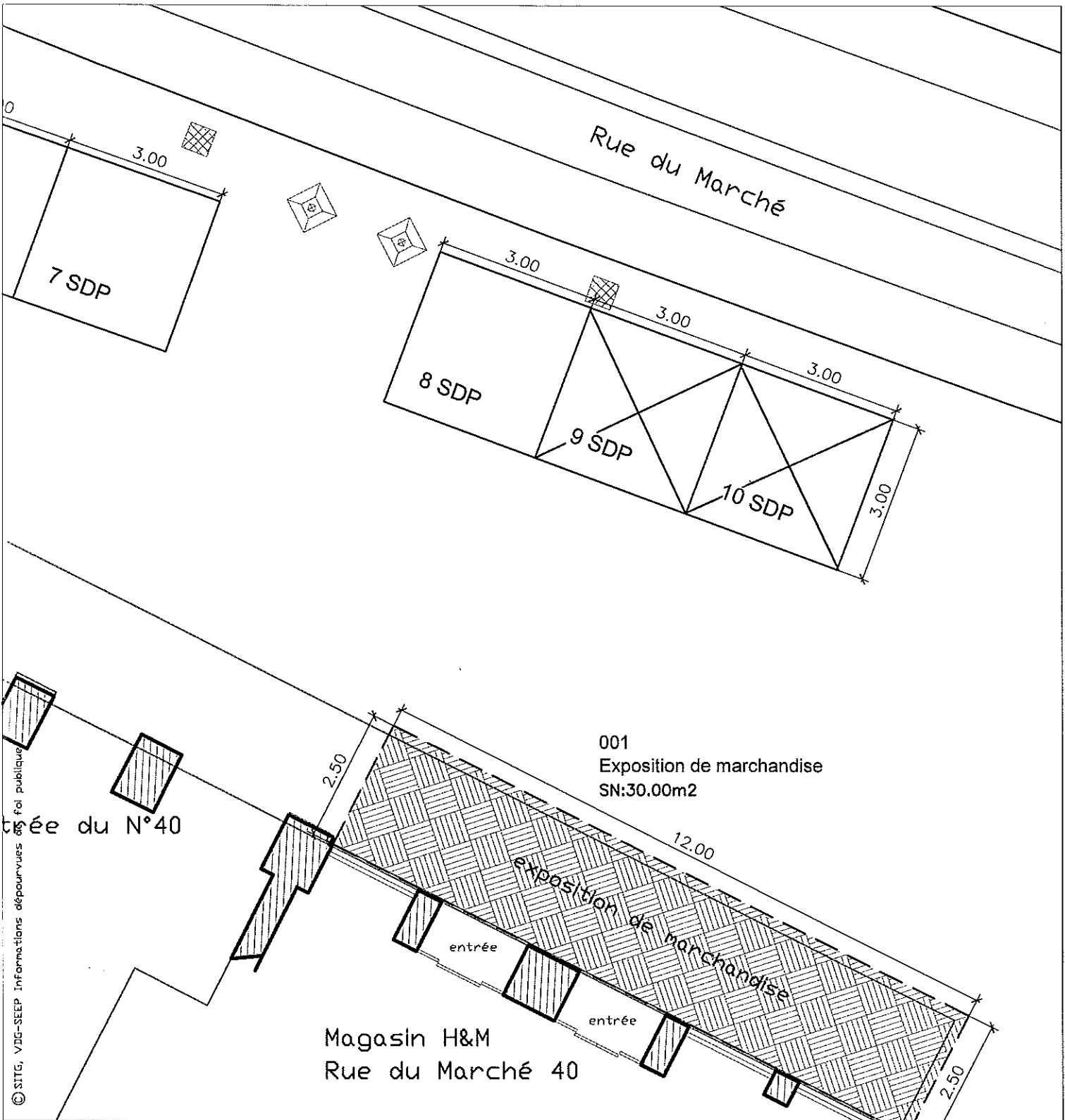
Le Chef de service

P. a. 

Antonio PIZZOFERRATO

Annexe(s) - une facture  
- un plan de localisation

Copie(s) - M. Nicolas BOLLE, Département de la sécurité, de la police et de l'environnement



# SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

29, boulevard Helvétique, c.p. 3737, 1211 GENEVE 3

Unité géomatique

Tél. +41 22 418.61.00/Fox +41 22 418.61.01

TITRE : STAND PLACE DU MOLARD		ECHELLE : 1:100
N° : 9 SDP	SECTEUR MARQUAGE : -	DESSINE PAR : IFI / eg
N° PLAN : Molard_09	SECTEUR ROTER : 14	DATE : 20.08.2007